

Département des Côtes-d'Armor
Commune de PLOUËC DU TRIEUX

Conseil Municipal du vendredi 3 décembre 2021

Procès-verbal de la séance

L'an deux mille vingt et un le trois décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Date des convocations : 29 novembre 2021

Etaient présents : Vincent LE MEAUX, Jean-luc LE PALANTON, Gwenola PRIGENT, Alain BOUGET, Nelly BOUTTERIN, Sophie DELACOUR, Claude LE GUYADER, Christophe JEGOU, Marine DUPRÉ, Brigitte HERVIOU, Jean-claude DROUMAGUET, Claude LE BOURDONNÉC.

Etaient absents: René-loïc ALIX a donné pouvoir à Vincent LE MEAUX, Emeline DION a donné pouvoir à Vincent LE MEAUX, Cécilia CONNEN a donné pouvoir à Marine DUPRÉ.

Secrétaire de séance : Gwenola PRIGENT

Assistaient à la réunion : Maryse PERENNES, Brigitte FOURÉ

Vincent LE MEAUX, Maire ouvre la séance et donne lecture de l'ordre du jour.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2021 est approuvé.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 octobre 2021

Vote

L'assemblée accepte de rajouter à l'ordre du jour, la décision modificative n°2 .

Décisions du Maire

Information

Commission	2	Nouvelles Solidarités
Personnes âgées		Actions de Solidarité « fin d'année 2021 »
Commission	3	Nouvelles Ruralités
Domaine public		régularisation cadastrale voie de kerarzic
Commission	5	Ressources et patrimoines communaux
Finances		Tarifs 2022 salle multifonctions et concessions
Finances		Décision modificative n°2
Affaires scolaires		Frais de fonctionnement des écoles privées
		Ecole catholiques sous contrat et Ecole Diwan
Ressources humaines		Paiement de jours CET et congés
Ressources humaines		Action de solidarité « fin d'année 2021 »

Intercommunalité

Urbanisme PLUi Secteurs aménagés Orientation

Administration Générale

DEL 2021-12-01 Décisions du Maire

N° décision	Objet	Montant HT
Décision 04/2021	Réhabilitation de la gare Avenant n°1 - Marché de maîtrise d'œuvre	8 231,00 €
Décision 05/2021	Réhabilitation de la gare Lot n°03 - Couverture Modification statut juridique de l'entreprise	////
Décision 06/2021	Réhabilitation de la gare Lot n°04 - Menuiserie extérieure - Avenant n°01	29 602,34 €
Décision 07/2021	Réhabilitation de la gare Lot n°03 - Couverture - Avenant n°01	- 5168,00 €
Décision 08/2021	Réhabilitation de la gare Attribution - Marché lot n°05 - Ferronnerie	10 117,67 €
Décision 09/2021	Réhabilitation de la gare Lot n°02 - Charpente Modification statut juridique de l'entreprise	////

DEL 2021-12-02 Personnes âgées – Actions de Solidarité « fin d'année 2021 »

La commission Nouvelles Solidarités a finalisé l'action de solidarité pour la fin d'année 2021, depuis la séance du conseil municipal du 20 octobre ;

- De distribuer début décembre des paniers garnis adaptés d'une valeur de 60 € aux personnes âgées hébergées en structure, pour compenser l'année 2020, Les commandes seront passées auprès de Ma Kibell à Guingamp et le K'fè à Plouëc-du-Trieux
- Confirmation de l'annulation du repas des anciens, compensé par une distribution de bons cadeaux de 30 €, comme en 2021, à utiliser dans les commerces locaux.
- De rendre visite aux doyens M. Oreste FAMEL et Mme Jeanne PICHON, selon le souhait des familles.

DEL 2021612-03

Domaine public – Régularisation cadastrale

La limite cadastrale de la voie communale de Kerarzic par rapport à la parcelle E n° 1072 n'est pas correctement délimitée, il est nécessaire d'entreprendre auprès d'un géomètre une régularisation cadastrale.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré par 15 VOIX pour autorise le maire à entreprendre les démarches pour les régularisations cadastrales au niveau des parcelles E n°1072 - E n°1364 – E n° 1270 et E n° 351.

DEL 2021-12-04

Finances – Tarifs 2022

TARIFS CONCESSIONS CIMETIERES

Vu la proposition de la commission ressources et patrimoines communaux, d'augmenter de 2.8 % arrondi les tarifs des concessions aux cimetières,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour vote les tarifs pour les concessions aux cimetières comme suit à compter du &er janvier 2022 :

Concessions Cimetières	Tarifs à compter du 1 ^{er} janvier 2020 Pour mémoire	Tarifs applicables au 1 ^{ER} Janvier 2022
Concession simple - 15 ans	68.50 €	70.00 €
Concession simple - 30 ans	135.00 €	140.00 €
Concession simple - 50 ans	265.00 €	275.00 €
Concession double - 15 ans	133.00 €	135.00 €
Concession double - 30 ans	265.00 €	275.00 €
Concession double - 50 ans	510.00 €	525.00 €
Columbarium en granit - 15 ans	310.00 €	320.00 €
Columbarium en granit - 30 ans	510.00 €	525.00 €
Concession cavurne avec caveau - 30 ans	175.00 €	180.00 €
Concession cavurne avec caveau - 50 ans	340.00 €	350.00 €
Concession cavurne sans caveau - 30 ans	100.00 €	103.00 €
Concession cavurne sans caveau - 50 ans	200.00 €	205.00 €

TARIFS LOCATIONS SALLE MULTIFONCTIONS

Vu la proposition de la commission ressources et patrimoines communaux, d'augmenter de 2.8 % arrondi, les tarifs de locations de la salle multifonctions,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, par 15 voix pour
vote les tarifs de location pour la salle multifonctions comme suit :

Tarifs de la salle multifonctions à compter du 1er janvier 2022

		Type de manifestation	TARIF 1 - Associations communales - Associations reconnues d'intérêt communal - Résidents à titre principal	TARIF 2 - Associations extérieures - Personnes ne résidant pas sur la commune - Entreprises
Grande salle	sans cuisine	Réunion		
		Exposition	Gratuit	130.00 €
	avec cuisine	Arbre de noël		
		Repas - Une journée	310.00 €	410.00 €
		Repas - Un week-end	360.00 €	480.00 €
		Théâtre* et concert*		340.00 €
		Loto week-end	255.00 €	+ 51.50 €
	Petite salle	(*) pour une représentation supplémentaire	+ 51.50€	
		Bal		
Petite salle	sans cuisine	Ioto en semaine (du lundi au vendredi midi)	205.00 €	275.00 €
		Apéritif dansant et		
	avec cuisine	Salon professionnel (une journée)	92.50 €	125.00 €
		Apéritif	51.50 €	68.00 €
Ensemble Grande et petite salles	sans cuisine	Goûter		
		Repas - Une journée	125.00 €	165.00 €
	avec cuisine	Repas - Un week-end	155.00 €	205.00 €
		Une journée	360.00 €	480.00 €
Divers	cuisine	Un week-end	410.00 €	545.00 €
		Vaisselle par placard de 80 couverts		20.00 €
	cuisine	Chauffage - Grande salle		65.00 €
		Chauffage - Petite salle		40.00 €

- Le tarif pour « bal, loto, théâtre, concert » comprend la cuisine, les tasses et tables.
- Les associations communales et/ou reconnues d'intérêt communal peuvent bénéficier une fois par an de l'utilisation de la salle à titre gracieux, en fonction de sa disponibilité, et hors prestations chauffage et ménage.**
- Les associations doivent confirmer deux mois à l'avance, **par écrit**, la validation de leur location.

AUTRES TARIFS

Les élus décident de maintenir les tarifs suivants :

Prestations	Tarifs Applicables au 01/01/2022
Diverses	
Photocopies	
Noir et blanc – 1 à 9	0.25 € la copie
Noir et blanc – 10 à 30	0.20 € la copie
Couleurs A4	0.70 € la copie
Couleurs A3	1.50 € la copie
Location	Tarifs applicables

Matériels	01/01/2022
Tables en bois	4.50 €
Chaises « coque »	0.50 €
Vaisselle / couverts	0.50 €

DEL 2021-12-05 Finances – Décision modificative n°2

Inscription d'une opération pour le compte de tiers

Pour encaisser en 2021 l'acompte de la participation du conseil départemental aux travaux d'aménagement du bourg, il est proposé de voter une décision modificative au budget principal pour créer une opération pour le compte de tiers, il s'agit d'une opération spécifique pour les travaux réalisés pour le compte du département sur les RD15 et RD65 ;

Le conseil municipal, à l'unanimité, par 15 voix pour, vote la décision modificative n°2 comme suit :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision Modificative n°2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
R-1313 : Départements	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €
D-2315 : Installations, matériel et outillage techniques	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-458101 : travaux RD15 - RD 65	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 458101 : travaux RD15 - RD 65	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-458201 : travaux RD15 - RD 65	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
TOTAL R 458201 : travaux RD15 - RD 65	0.00 €	0.00 €	0.00 €	50 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €	50 000.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

DEL2021-12-05 Affaires scolaires – Frais de fonctionnement des écoles privées

Enseignement catholique sous contrat et Ecole Diwan

M. Le Préfet des Côtes d'Armor nous a indiqué le 21 décembre 2020 notre obligation de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée Saint Joseph pour les élèves résident à Plouëc-du-Trieux et scolarisés dans les classes élémentaires de l'école privée de Pontrieux, considérant que notre commune fait partie d'un RPI non adossé à un EPCI. Lors d'une réunion le 22 novembre 2021, Madame la Sous-préfète a rappelé à Monsieur le Maire le principe fixé par l'article L.442-5-2 du code de l'éducation. Pour rappel : « la contribution de la commune de résidence aux frais de scolarisation d'un enfant dans une classe élémentaire d'un établissement du premier

degré sous contrat d'association constitue une dépense obligatoire lorsque cette contribution aurait également été due si cet élève avait été scolarisé dans une école publique. En conséquence, cette contribution revêt le caractère d'une dépense obligatoire lorsque la commune de résidence ne dispose pas de de classes sur son territoire ». De surcroît, le paiement du forfait scolaire s'applique, sur la base de l'article L.442-5-2 du code de l'éducation, pour les Ecoles Diwan dans lesquelles nous avons des élèves scolarisés. Cela a été indiqué à la commune par un courrier en date 29 octobre 2021. Le conseil municipal a débattu sur ce sujet lors du conseil municipal du 20 octobre 2021. Le Préfet a rappelé le montant du forfait scolaire pour les classes primaires élémentaires : 456,92 €.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote par 12 voix pour et 3 abstentions, Jean-luc LE PALANTON, Alain BOUGET, Christophe JEGOU, les contributions suivantes :

Forfait scolaire – Ecole privée Saint-Joseph de Pontrieux année 2021 :

Soit 11 élèves x 456,92 € = 5 026,12 €

Soit 1 élève x 228,46 € = 228,46 € suivant la composition familiale

Total : **5 254,58 €**

Forfait scolaire – Ecoles privées Diwan de Guingamp et Paimpol

Soit 3 élèves x 456,92 € = 1370,76 €

Monsieur le Maire informe par ailleurs le Conseil municipal qu'il a rencontré Monsieur le Maire de Brélidy pour évoquer le versement du forfait scolaire des enfants bréliiens scolarisés à Plouëc-du-Trieux. Monsieur le Maire de Brélidy a manifesté son accord de verser sa contribution 2020 et 2021 sur la base du forfait fixé par arrêté préfectoral. La délibération du 20 novembre 2020 est donc applicable pour les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021.

DEL 2021-12-06 Ressources humaines - Paiement de jours CET et congés

Suite à un congé de grave maladie de 3 ans, un agent polyvalent à temps non-complet au service technique et scolaire est mis en disponibilité d'office pour inaptitude. La collectivité lui versera une indemnité de licenciement pour inaptitude. Il appartient au conseil municipal de délibérer sur le paiement de jours CET et de congés non pris.

Vu la proposition de M. le Maire,

Le conseil municipal après en avoir délibéré par 15 voix pour

Décide payer les jours CET et congés non pris sur la base de 75,00 € par jour de CET et 10,93 € l'heure de congés non pris sur la base de 1/10 ème.

DEL 2021-12-07 Ressources humaines – Action de solidarité « fin d'année 2021 »

Chaque année une action de solidarité est organisée en fin d'année aux agents de la collectivité. En 2020, les agents ont chacun perçu des bons d'achat d'une valeur de 50 €. Pour les enfants des agents, âgés de moins de

16 ans, des cadeaux d'une valeur de 50 € sont offerts. En raison de la pandémie, l'arbre de noël du personnel n'a pas été organisé en 2020. Pour 2021, il est proposé de renouveler les bons d'achat et les cadeaux selon les mêmes conditions financières qu'en 2020. Pour l'arbre de noël, il est proposé d'attendre les consignes sanitaires fixées dans l'arrêté de Monsieur le Préfet, applicables au 18 décembre 2021.

Le conseil municipal par 15 voix pour, accepte cette proposition.

Le Maire précise que l'indemnité d'inflation sera versée aux agents concernés, en janvier 2022, l'état remboursera la collectivité pour cette dépense.

Intercommunalité

DEL 2021-12-08 Urbanisme – PLUi

Il est exposé l'état d'avancement de la rédaction du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Le Maire proposera une réunion de travail aux élus concernant le PLUi avant la fin de l'année 2021.

La séance est levée à 19 H 49 mm